

Conseil municipal du jeudi 21 juin 2018 à 20h30

Présents :

Mesdames S.LOISEAU, M.C.JOLLY, N. AFONSO, M.I.BERTRAND,
Messieurs H. MARICHEZ, C. NETO, JL. SZYSZKA, T.TURGNE, J.C.SARAGOCA et
P.BOUVRY.

Monsieur MORICEAU a donné pouvoir à M.MARICHEZ, M. GERVY à M.SZYSZKA et
Madame QUEROU à Madame BERTRAND, Madame JAMET à Monsieur BOUVRY.
Madame SINTUREL est excusée.

Le quorum est donc atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Monsieur H.MARICHEZ est désigné secrétaire de séance et Madame M.C.JOLLY scrutatrice à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) **Approbation** du procès verbal du conseil du 28 mars 2018 : unanimité.
- 2) **Retrait du syndicat intercommunal France et Multien** : Messy ayant quitté le RPI et d'autre part retiré à ce syndicat la compétence voirie, n'a plus aucune justification à continuer à y adhérer. Il est donc proposé au conseil de décider du retrait du SIFM. : approbation à l'unanimité.
- 3) **Fixation de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS** : Cette redevance pour les communes de moins de 2000 habitants est réglementairement fixée à 203 euros, il est demandé au conseil de valider cette redevance : unanimité.
- 4) **Convention avec Bouygues travaux Publics** : Comme le précédent conseil en a décidé, il devient urgent de sécuriser la plaine des sports au regard des envahissements illégaux mais hélas récurrents de la plaine des sports par la communauté des gens du voyage. La société Bouygues, sous le contrôle de la SAFER désignée comme aménageur est en charge de la réalisation d'un merlon paysagé, anti-intrusion sur le pourtour du terrain, et ce à titre gracieux. Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer la convention idoine avec cette société : unanimité, mais avec l'abstention de Mme QUEROU.
- 5) **Mise en œuvre du R.G.D.P.** (mise en conformité du traitement des données informatiques personnelles). Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » sur la sécurité des données à caractère personnel rend obligatoire leur mise en œuvre. Pour cela il convient de désigner un délégué de la protection des données, (DPO) .Le syndicat intercommunal **A.G.E.D.I.** a été créé pour en assurer gratuitement le service et il est proposé au conseil de valider l'adhésion de Messy à ce syndicat : Unanimité

- 6) **Questions diverses** : Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a été retenue par la CCPMF (communauté de communes) pour accueillir, derrière l'actuel foyer dit « des anciens » la construction d'une mini-crèche de 8 à 10 berceaux.

Par ailleurs cette même CCPMF envisage la création d'un cabinet médical, avec des médecins salariés qui effectueraient les visites à domicile, la commune a candidaté en proposant le bâtiment de l'ancienne poste.

Dans le dossier vidéo-protection : la commission d'appel d'offres s'est réunie, il appartient au consultant prestataire de faire l'analyse technique des propositions reçues.

Madame le Préfet a donné son accord à la convention intercommunale, avec Claye-Souilly de mutualisation des personnels de police municipale. L'arrête correspondant devrait donc être rapidement paraphé.

Monsieur le Maire informe qu'il a été contraint de porter plainte à l'encontre de trois conducteurs de véhicules automobiles, identifiés, qui non contents de se rendre responsables de tapage nocturne, se sont amusés à faire du rodéo sur la plaine de détente derrière le foyer, occasionnant de graves détériorations des surfaces engazonnées, qu'un premier devis fixe dans une fourchette d'environ 10 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, M.le Maire clôt le conseil à 21h10.